

**Bruxelles, le 28 juillet 2026
(OR. en)**

11888/26

CES 9

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par la République de Chypre - Adoption

1. Par lettre datée du 25 mars 2026¹, le président du Comité économique et social européen (CESE) a informé le Conseil de la démission de M. Pieris PIERI, membre du Comité.
2. Par lettre datée du 3 juin 2026², le gouvernement chypriote a proposé la nomination de M. Pavlos KALOSINATOS, *Διευθυντής Ινστιτούτου Εργασίας Κύπρου ΠΕΟ, Μέλος Εκτελεστικού Συμβουλίου Παγκύπριας Εργατικής Ομοσπονδίας ΠΕΟ* (directeur de l'Institut chypriote du travail (INEK-PEO), membre du conseil exécutif de la Fédération panchypriote du travail (PEO)).
3. En vertu de l'article 302 du TFUE, le Conseil nomme les membres du Comité après consultation de la Commission.
4. La Commission a été consultée sur cette nomination le 17 juin 2026 et a rendu un avis favorable le 13 juillet 2026³.

¹ Doc. 7955/26.

² Doc. 8748/26.

³ Doc. C(2026) 4773.

3. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 11884/26 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
-